

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION



Conseil en Gestion de Patrimoine

Adhérent de l'ANACOFI

SASU AQUILAE GESTION PRIVÉE

Au capital de 40 000 €

Immatriculée au RCS de Bobigny sous le n°819 380 031 – Code APE : 6622Z

Siège social :

14 Bis rue Montgolfier – 93500 PANTIN

Téléphone : 06 82 11 54 64

Mail : florent.martin@aquilae-gp.com

STATUTS REGLEMENTES

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 16002435 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers (CIF)

- CIF susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
- Ne peut recueillir en son nom et pour son compte de fonds autres que des honoraires.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Intermédiaire en Assurance (IAS) – Courtier dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché ;
- Niveau 2 de conseil : le courtier délivre un service de recommandation personnalisée. Il explique en quoi, parmi les différents contrats ou différentes options proposés, son offre est la plus adéquate à ses exigences, ses besoins et à sa tolérance aux risques via un test d'adéquation ;
- N'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une entreprise d'assurance (primes ou cotisations).

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)

- A pour mandant : PRIMONIAL 6-8 rue du Général Foy, 75008 PARIS et immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 484 304 696 et enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07023148 en qualité de mandataire non exclusif en opérations de banque ;
- Ne réalise pas un conseil indépendant au sens de l'article L519-1-1 du Code monétaire et financier.

Les activités d'IAS et de MIOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 93012016000008860 délivrée par la CCI de Paris
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Assurance souscrite	AIG EUROPE SA, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE			
Police n°	RD01446367Q			
	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
RCP et garantie financière	150 000€ par sinistre et 150 000€ par période d'assurance	1 500 000€ par sinistre et 2 000 000€ par période d'assurance	500 000€ par sinistre et 800 000€ par période d'assurance	150 000€ par période d'assurance
	70 000€ par période d'assurance pour le conseil juridique et la rédaction d'actes sous seing privé exercés à titre accessoire aux activités visées ci-dessus			

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

AQUILAE GESTION PRIVÉE a noué un partenariat avec la société Primonial Partenaires, société par actions simplifiée à associé unique (SASU), dont le siège est situé 6-8 rue du Général Foy, 75008 Paris, RCS de Paris sous le numéro 504 162 439, enregistrée au registre de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756 (www.orias.fr) en qualité de conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, mandataire d'intermédiaire en assurance et de mandataire en opération de banque et en services de paiement.

Dans le cadre de ce partenariat, **AQUILAE GESTION PRIVÉE** dispose d'un accès à l'ensemble des fournisseurs de produits d'investissement (instruments financier et produits d'investissements fondés sur l'assurance) sélectionnés par Primonial Partenaires. Vous êtes ainsi informé par la présente que la société Primonial partenaires pourra intervenir dans la chaîne de distribution du produit financier (instruments financier et produits d'investissements fondés sur l'assurance) qui vous sera conseillé / distribué.

A ce titre nous vous communiquons ci-dessous le nom des Compagnies et plateformes avec lesquelles nous avons signé une convention de courtage ainsi que les fournisseurs dont nous avons accès dans le cadre de notre partenariat ou par ailleurs et dont nous conseillons les produits ou services :

Types de partenaires	Partenaires	Rémunération
Organismes financiers (Sociétés de gestion de portefeuille)	Keys, Venture Cpital, Mimco, Unik Capital, Marex, Equitim, Lynceus.	Commissions
Organismes d'assurance	Wealins, Ageas France Apicil Assurances, Cardif Assurance Vie, Generali Vie, Oradea Vie, Spirica, Suravenir, SwissLife Assurance et Patrimoine, Alptis Assurances, Aprep, Diffusion Assurances, Nortia	Commissions

Vous pouvez à tout moment nous demander de vous communiquer le nom des entreprises avec qui nous travaillons.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **AQUILAE GESTION PRIVÉE** ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de **AQUILAE GESTION PRIVÉE**.

MODE DE REMUNERATION DU CABINET

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement (taux horaire habituel de 720 € TTC) et / ou dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, nous pouvons conserver les commissions.

Dans ce cadre nous évaluons un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques économiques ou contractuels.

Nous nous efforcerons de réaliser les prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées. A chaque étape de formalisation de notre obligation d'information et de conseil, nous communiquerons, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations relatives aux rémunérations perçues.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que **AQUILAE GESTION PRIVÉE** (ainsi que ses éventuels salariés ou mandataires) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Mode de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par mail, courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Florent MARTIN pour le bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle et sont destinées au conseiller en investissement financiers, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ACPR, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Florent MARTIN à l'adresse électronique : florent.martin@aquilae-gp.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. En toutes hypothèses, vous pouvez adresser directement toute réclamation :

- par courrier à l'adresse suivante : 14 Bis rue Montgolfier – 93500 PANTIN ;
- par téléphone : 06 82 11 54 64
- ou par courriel à : florent.martin@aquilae-gp.com

AQUILAE GESTION PRIVÉE s'engage, à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix (10) jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux (2) mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si ces voies de recours internes n'aboutissaient pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org
Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2, rue de Colmar 94300 VINCENNES

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org	Site internet : http://www.anm-conso.com
---	---

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents. Les Parties conviennent d'appliquer la loi française pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du Conseiller

Signature du Client